



POURQUOI

Le Taux Net de Scolarisation Primaire (TNS) permet de fournir une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné, par rapport à la population à scolariser correspondante. Ainsi, cet indicateur permet de mesurer les efforts restant à accomplir pour atteindre la scolarisation universelle. Le TNS ne prend en compte que les élèves ayant l'âge légal du niveau d'étude donné, il ne peut dépasser 100% et est toujours inférieur au Taux Brut de Scolarisation (TBS). L'écart entre 100 % et le TNS permet d'estimer grossièrement la proportion des enfants qui restent à scolariser.

CARACTERISTIQUES

Code	EDU.TNS.PRI	Indicateur	Taux Net de scolarisation Primaire
Définition	Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport entre le nombre d'élèves scolarisés ayant l'âge normal de scolarisation dans un niveau d'étude donné et le nombre d'enfants des tranches d'âge correspondantes, pour une année scolaire donnée. Ainsi, le TNS Primaire correspond au nombre des élèves inscrits dans le cycle primaire ayant l'âge légal (entre 7 ans et 12 ans), exprimé en pourcentage de la population en âge officiel d'être scolarisé dans le primaire (7-12 ans).		
Unité de mesure	Pourcentage	Données requises pour le calcul et méthode de calcul	Nombre d'élèves scolarisés dans le Primaire de 7-12 ans / Population d'âge officiel (7-12 ans) X 100
Fréquence de collecte	Annuelle	Méthode de collecte	Recensement scolaire
Périodicité de rapportage	Annuelle	Niveau de désagrégation	National et régional
Source de production	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique (MEP/A/PLN/EC)		
Service/Département responsable de la production	Direction de la Statistique du Ministère de l'Education Primaire (DS/MEP)		
Service d'analyse / exploitation / Diffusion	Direction de la Statistique du Ministère de l'Education Primaire (DS/MEP)		
Principaux utilisateurs et liens avec les politiques et stratégies	Etat, Programme Alimentaire Mondiale (PAM), UNICEF, ONGs (PSEF ¹ et PAEQ ²)		
Nature (Produit, Résultats, Impact, Effet, Procédure)	Produit		

1 Le Niger a élaboré un **Programme Sectoriel pour l'Éducation et la Formation (PSEF)** pour la période 2014-2024 qui vise à atteindre l'éducation pour tous, sur le cycle de base notamment, et l'amélioration de la qualité du système.

2 Le Fonds commun, ou **Programme d'appui à une éducation de qualité (PAEQ)** appuie notamment les sous-secteurs du cycle de base 1 (ministère de l'enseignement primaire, MEP), et du cycle de base 2 (ministère des enseignements secondaires, MES).



**Commentaire et critère de qualité**

Indicateur collecté dans l'annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement Primaire. Noté à 67 % des critères de qualité définis par la PNIN, cet indicateur est disponible de 2001 à 2019 au niveau national uniquement.

